

Lutte contre l'absentéisme scolaire

## Le bâton et la carotte

mercredi 4 novembre 2009 / "le Patriote"

La lutte contre l'absentéisme scolaire s'inscrit en grand dans les objectifs que se fixe Eric Ciotti pour les cinq prochaines années. Pour y parvenir le Président du Conseil Général s'est doté d'un remède miracle : le CRP (Contrat de Responsabilité Parentale). Honneur, donc, à la répression

La séance du Conseil Général du 29 octobre a été l'occasion pour Eric Ciotti de réaffirmer et d'entériner les fondamentaux de la politique de la majorité dans les Alpes-Maritimes. Et plus particulièrement en ce qui concerne le schéma de l'Enfance et de la Famille qui fixe dorénavant pour cinq ans et non plus trois le cadre de la politique départementale en la matière, seul objet de satisfaction pour le groupe communiste ce jour-là : « C'est la mise en œuvre d'une de nos propositions : l'allongement de la périodicité à cinq ans. Un élément qui nous paraît essentiel tant pour les liens de confiance entre les jeunes et les éducateurs ». Pour Eric Ciotti les enjeux sont tout autres : « La sécurité et la prévention de la délinquance sont les piliers d'une société ». Et c'est justement dans ce cadre qu'il souhaite inscrire la lutte contre l'absentéisme scolaire qui trouve toute son expression dans le CRP (Contrat de Responsabilité Parentale) de la loi Sarkozy de 2006 sur l'« égalité des chances ». Un contrat qui prévoit la suspension des aides familiales. Dans la charte de l'absentéisme le dispositif se déclenche actuellement à partir de dix absences non justifiées par mois. Un seuil que le Président du Conseil Général juge « trop haut pour déceler à temps des élèves à risque ». Pour l'instant seul deux CRP ont été signés, à Cagnes-sur-Mer. « Deux collégiens de onze ans, issus de familles monoparentales ». Une dizaine d'autres se concrétiseront dans les semaines à venir. Une volonté de répression au détriment de la prévention qu'Eric Ciotti assume ouvertement en affirmant : « La suspension des aides familiales, je ne me l'interdis en rien ! ». Une politique du bâton, qui cependant s'accompagne de la carotte : punir d'un côté les parents en leur supprimant une partie de leurs ressources pour de l'autre côté acheter la présence des élèves en classe. Une idée que le député Eric Ciotti a proposé à l'Assemblée Nationale : « Rémunérer ou gratifier la participation d'élèves aux cours est une solution. Notre devoir est avant tout de lutter contre l'absentéisme ». Un dispositif schizophrène qui au final manque de cohérence comme le souligne Noël Albin conseiller général du groupe communiste : « Ce n'est pas en supprimant des milliers de postes dans l'Education Nationale, en achetant par une prime la présence des élèves et encore moins en pénalisant les familles modestes en leur supprimant les prestations familiales que l'on parviendra à atteindre ces objectifs. Les lois successives qui sont adoptées par la majorité de l'Assemblée Nationale n'ont pour but que de culpabiliser les parents et les désigner comme seuls responsables de l'échec de leurs enfants ». ». Difficile donc de lutter contre le désœuvrement des jeunes en édictant des lois relatives et contradictoires. Pourtant Dominique Boy-Mottard de Gauche Autrement soulève une autre problématique : « A catégorie sociale égale au sein des établissements, le taux d'absentéisme augmente corrélativement aux effectifs de la population scolaire ». Dans le plan « collègue avenir » il était initialement prévu que le nombre d'élèves ne devait désormais plus dépasser les sept cents par établissement. « Je pense particulièrement à Nice Nord, où les effectifs tournent autour des mille élèves et où un nouveau collège devait voir le jour. Pour l'instant, il semble que plus rien ne soit envisagé », continue la conseillère générale socialiste. Un investissement difficilement conjugable avec les exigences de la RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques) selon Noël Albin : « Le Président du Conseil Général est au centre de toutes les responsabilités en matière de protection de l'enfant sans qu'aucun moyen supplémentaire ne soit donné par l'Etat aux départements ».